
Bulgarie : les 'mesures Radev', solution, populisme ou illusions face à la hausse des prix?

Description

A peine arrivé au pouvoir, le gouvernement de Roumen Radev s'est engagé à lutter contre l'inflation qui fait suite à l'entrée de la Bulgarie dans la zone euro le 1^{er} janvier 2026. Ses électeurs attendent donc désormais de lui qu'il maîtrise « l'incontrôlable », les prix sur le marché de la consommation, alors que l'inflation est un phénomène non seulement national, mais aussi mondial. Mettant leurs espoirs entre les mains de l'ancien Président, nombre de consommateurs ont réduit leur consommation en attente des « mesures Radev ».

Le Premier ministre n'a toutefois pas seul les moyens de contrôler l'inflation, qui est en principe l'apanage de la Banque centrale de Bulgarie et de la Banque centrale européenne. Les prochains actes du chef du gouvernement auront donc pour objectif de donner l'impression d'agir plus que d'agir réellement, l'objectif étant de donner le sentiment de tenir les promesses.

Concrètement, R. Radev propose de prolonger d'un an la mesure de contrôle des biens et services de consommation mise en œuvre jusqu'au 9 août 2026, sachant que les effets de l'adoption de l'euro se poursuivront encore au moins pendant un an. Le gouvernement souhaite également amender les lois sur la protection de la concurrence et sur la protection des consommateurs. Il s'agit d'instaurer trois catégories de prix : « justes » ou « équitables », « économiquement injustifiés » et « excessivement élevés », pour les prix dont la hausse dépasserait 10 %. Alors que la première catégorisation prendra la forme d'une simple information donnée aux consommateurs, les deux autres, correspondant à ce qu'on suppose être de la spéculation, pourront susciter de fortes amendes.

Les autorités veulent mettre en place un site gouvernemental comparateur de prix (portail *Combien ça coûte ?*) des chaînes alimentaires : il sera obligatoire de diffuser les prix de vente pour le panier de consommation de base (selon l'indice des prix à la consommation) avant 7h00 chaque jour afin que le contrôle puisse s'effectuer. Avec de telles mesures, votées en première lecture le 13 mai par l'Assemblée nationale, les consommateurs devraient avoir le sentiment d'un contrôle renforcé exercé par le gouvernement. Elles mettront toutefois de 3 à 6 mois pour être mises en place.

Selon de nombreux économistes, les prix ne baisseront pas pour autant. La spéculation pourrait toutefois être limitée par l'épée de Damoclès que représenteraient les sanctions sous forme d'amendes. Plusieurs députés du GERB ont également émis des critiques, à l'instar de Tsoncho Ganev, pour qui ces projets de loi ne permettraient ni de réduire, ni de stabiliser les prix.

Sources : *Mediapool, BNT, NOVA.*

date créée

24/05/2026

Champs de Méta

Auteur-article : Stéphan Altasserre